



6 avenue Georges POMPIDOU 31130 Balma www.spi.immo

NOM DE L'AGENCE:

Dates de la formation :

Nom du formateur :



INTITULE DE LA FORMATION :

Formation aux fonctions d'Administrateur de Biens en Syndic de copropriétés.

OBJECTIF A L'ISSUE DE NOS FORMATIONS:

Etre capable de convoquer une assemblée générale sur SPI Syndic Etre capable de tenir une assemblée générale sur SPI AG

PROFIL DU STAGIAIRE:

Responsable d'agence, comptable ou gestionnaire confirmés, ayant de bonnes connaissances de l'outil informatique, **maîtrisant** la comptabilité générale et le métier de syndic de copropriétés.

DUREE: 7 HEURES

1 JOUR DE FORMATION PRESENTIELLE

Ces durées de formation constituent une **estimation** pour un profil type tel que décrit ci-dessus et jusqu'à 6 personnes par session de formation sur site ou 4 personnes par session de téléformation, et s'entendent hors étude de cas particuliers qui pourrait être soumise par l'utilisateur au formateur, hors reprise de données et hors modules optionnels.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES:

- La formation sur site est assurée par un formateur spécialisé dans le métier de gestion de l'immobilier sur un poste informatique, soit sur sa base test soit sur votre base préalablement installée
- L'aide en ligne: Chaque stagiaire peut-y accéder via son profil utilisateur par le logiciel en cliquant sur le pictogramme «? » de la page d'accueil. L'aide en ligne permet d'avoir accès aux supports de formation: documentation en ligne, vidéos pédagogiques, foire aux questions qui regroupe les questions les plus récurrentes posées par les utilisateurs.
- La téléformation (par téléphone) est réalisée par le formateur avec connexion à distance sur le logiciel du client.

JOUR 1

LA CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE

AG A PLANIFIER

CATALOGUE DES AG A PLANIFIER DANS LES 60 JOURS

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE

CATALOGUE DES ASSEMBLEES GENERALES
SYNTHESE
SAISIE DES PARTICIPANTS ET SALLES
CATALOGUE ET SAISIE DES RESOLUTIONS
PLANIFICATION DU CONSEIL SYNDICAL
CONVOCATION ET ENVOIS DE COURRIER AU CONSEIL SYNDICAL
TENUE DU CONSEIL SYNDICAL

LA CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE (SUITE)

EDITION DES DOCUMENTS A JOINDRE A LA CONVOCATION CONVOCATION INDIVIDUELLE DE L'AG

L'EXPORT DEPUIS LE LOGICIEL METIER

LES PARAMETRES DANS LE LOGICIEL METIER + PARAMETRES DANS SPI AG (MATRICE PV + LIBELLE RESOLUTIONS)

SELECTION DE L'AG

EDITION DE LA FEUILLE DE PRESENCE

EXPORT DE L'AG VERS SPI AG

L'EXPORT SUITE A UNE AG DEJA PREPAREE

LE CATALOGUE DES AG

SUR LE SERVEUR SUR LE POSTE

LA FEUILLE DE PRESENCE

LA SAISIE DE LA FEUILLE LES CORRECTIONS

LA SAISIE DES VOTES

LA MODIFICATION DE LA QUESTION (TYPE DE VOTE, CLE, ARTICLE)
LA SAISIE DES CANDIDATS (ELECTION DU BUREAU)

SONDAGE: SAISIE DES CHOIX
LA SAISIE DES VOTES
LA MODIFICATION DU RESULTAT DE LA RESOLUTION

VALIDATION, DEVERROUILLAGE D'UN VOTE

LA QUOTE PART DES TRAVAUX

LA SAISIE DES DEVIS LE CALCUL DES QUOTE PARTS

LA GENERATION DU PROCES-VERBAL

LA FUSION
LA CORRECTION ET L'IMPRESSION

LA CLOTURE DE L'AG

La fermeture

Le retour (cote SPI AG) - import de l'AG depuis SPI AG

Le retour (cote logiciel Syndic)

AIDE A LA PERSONNALISATION DES RESOLUTIONS D'ASSEMBLEE GENERALE

OBSERVATION DU FORMATEURS: